

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

**Annonce n° 1210**

**66 - Pyrénées-Orientales**

**ASSOCIATIONS**

**Modifications**

Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales

*Ancien titre* : FUSO FRANCE, L'ASSOCIATION DES FAMILLES UTILISATRICES DE LA SOLUTION ORDYSLEXIE

*Nouveau titre* : **FUSO FRANCE, L'ASSOCIATION DES FAMILLES UTILISATRICES DE SYSTÈMES FOR DYS.**

*Nouvel objet* : équiper, former et accompagner des enfants concernés par des troubles des apprentissages et leur famille, à l'utilisation de systèmes numériques de compensation ; ces systèmes ne peuvent prétendre répondre aux attentes des familles et des enfants sans un accompagnement complet, allant de proposition de systèmes numériques (matériel et logiciels) à la formation, en passant par l'assistance technique et l'accompagnement administratif et éducatif, tant auprès des familles que des professionnels de santé et du monde de l'enseignement ; cet accompagnement prend la forme d'un ensemble de services proposés aux familles adhérentes ; ces services pourront être détaillés dans le règlement intérieur, mais la liste n'est pas exhaustive ; ils concernent, principalement : le conseil dans le choix de systèmes numériques, la fourniture éventuelle de systèmes "clef en main", la formation des utilisateurs, des parents et des professionnels concernés, la représentation des familles concernées dans les démarches que l'association entreprendra auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des acteurs de l'éducation et de la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ainsi que ceux concernés par le handicap et les troubles des apprentissages ; les familles adhérentes devront, en outre, participer à des évaluations régulières en vue d'améliorer cette offre ; la démarche de l'association FUSO FRANCE n'a pas de but lucratif ; elle contribue au respect du droit qu'a chaque enfant d'aller à l'école et d'être accompagné dans ses apprentissages de la meilleure façon possible

*Siège social* : 17, rue de Paris, 66000 Perpignan.

*Transféré, nouvelle adresse* : 11 bis, rue Georges Bondurand, 66100 Perpignan.

*Date de la déclaration* : 8 mars 2018.